

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 5 janvier 2009**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD)

Membre absent excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI

Date de convocation : 23 décembre 2008

**Délibération n° : 10-2009**

**Objet : Tarification 2009 des activités d'animation du service l'Escale d'Alembert - Révision**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Dijon a autorisé lors de sa séance du 26 septembre 2008, l'unification des moyens humains et matériels du Service d'Accompagnement Personnalisé du CCAS et du Service l'Escale de l'OPAD, afin de créer un nouveau service intitulé "L'Escale d'Alembert" au sein de la DRPA (délibération n° 63-2008).

Ce service permettra une prise en charge adaptée de la personne âgée tant au niveau individuel que collectif.

Les activités d'animation font l'objet d'une nouvelle tarification.

Proposition de participation financière des usagers :

- Transport : 2 € l'aller et retour
- Goûter : tarif forfaitaire de 1 € (boissons + gâteaux fournis par la structure)
- Boissons chaudes ou froides : 0,50 € l'unité
- Loto : 1 € la carte, 2,50 € les 3 cartes
- Animations festives avec intervenant extérieur, goûter inclus : 3 € (hors transport)
- Photos : 1 € la première, 0,50 € les suivantes.

Lors des sorties, les personnes âgées règlent directement les consommations prises à l'extérieur de la structure ainsi que les droits d'entrée.

Les membres du Conseil d'Administration :

- valident les tarifs ci-dessus indiqués,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer les arrêtés relatifs à la mise à jour de ces tarifs dans la limite de 10 % d'augmentation.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

6 JAN. 2009



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM